

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

**Présents** : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

**Absents excusés** : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Delattre Nicolas, pouvoir à Agnès Peyrache, Plenet Jaouen, pouvoir à Catherine Moreau, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey, Martin Grégoire

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Mayot Vincent

**Membres en exercice** : 23      **Présents** : 14      **Pouvoirs** : 4      **Votants** : 18

**D2022-060 – Subvention exceptionnelle aux équipes championnes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en 2022 deux équipes, une du basket et une autre de l'amicale Boules sont devenues championnes dans leur catégorie.

Comme depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose qu'il soit accordé à chaque équipe championne dans sa catégorie, une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à Vernosc Davézieux Basket et à l'Amicale Boules de 100 € par équipe championne.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,